

DEC172189DR02

Décision portant nomination de Mme Sandrine Masscheleyn aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Bruno Miroux directeur de l'unité UMR7099 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives non scellées délivré à Mme Sandrine Masscheleyn le 21/06/2017 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 30/06/2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Sandrine Masscheleyn, assistant ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/09/2017.

Article 2 : Missions¹

Mme Sandrine Masscheleyn exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Sandrine Masscheleyn sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14/09/2017

Le directeur d'unité
Bruno Miroux

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop